

Honoraires de Transaction :

- . Frais d'un minimum de 3000 €
 - . Base de 7% TTC, TVA à 20% (taux applicable en vigueur)
- Les frais d'agence sont compris dans les prix affichés en vitrine.

Honoraires de Location Réglementés

Selon la Loi ALUR du 24 mars 2014 - Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

- Prestations partagées entre le propriétaire bailleur et le locataire :

- Recherche du locataire
- Publicité
- Visites du logement
- Analyse des dossiers des candidats locataires
- Montage et vérification du dossier locataire
- Rédaction du contrat de location

Zones tendues (Montpellier et Métropole) :

- 10€ TTC par m² à la charge du propriétaire bailleur
- 10€ TTC par m² à la charge du locataire

- Frais pour état des lieux d'entrée :

- 3€ TTC par m² à la charge du propriétaire bailleur
 - 3€ TTC par m² à la charge du locataire
- TVA à 20% (taux applicable en vigueur)

Honoraires de Gestion mensuels

- 7% HT sur le loyer Hors Charges (Loyer HC)
- TVA à 20% (taux applicable en vigueur)

Option GLI

Garantie des loyers impayés

Résultant du non-paiement par les locataires défaillants des loyers, charges et taxes leur incombant en vertu d'un contrat de bail conforme à la loi du 6 juillet 1989.

Indemnisation illimitée* avec option Détériorations immobilières* :

Taux de prime de 2,95 % TTC
Sur le loyer quittancé Charges Comprises (Loyer CC)

TVA à 20% (taux applicable en vigueur)

*Voir conditions générales en agence

Les honoraires de gestion et la cotisation GLI sont entièrement déductibles des revenus fonciers.

Programmes Neufs

Pour TOUS les Programmes Neufs

**Prix DIRECT Promoteur
= Pas de frais d'agence**